



## AVIS PUBLIC

### Premier projet de règlement numéro 1675-252 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 8 janvier 2018, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro **1675-252** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à modifier la fréquence du renouvellement de la déclaration requise concernant les logements intergénérationnels de 12 mois à 24 mois. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 12 février 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

Le greffier,  
Mark Tourangeau